

Avis de transformation de l'assurance vie collective

Les employés qui perdent leur protection aux termes du Régime des chambres de commerce peuvent demander que le capital assuré de leur assurance vie collective soit transformé en une police individuelle établie par Desjardins Sécurité financière. Pour demander cette protection, il ne suffit pas de simplement communiquer avec nous dans les **31 jours suivant l'expiration**, il faut plutôt nous faire parvenir une demande dûment signée accompagnée du dépôt de la prime que nous faisons parvenir à Desjardins Sécurité financière en votre nom.

Étapes à remplir dans ce processus :

- Vous remplissez le formulaire *Avis de transformation de l'assurance vie collective* et nous le faites parvenir.
- Nous préparons et vous fournissons une soumission pour la transformation de l'assurance vie collective, au nom de Desjardins Sécurité financière, qui indique les caractéristiques et les options du régime, ainsi qu'une demande de transformation.
- Vous nous faites parvenir la demande et la prime, laquelle demande sera examinée pour vérifier si elle est complète avant l'envoi à Desjardins Sécurité financière.

Les employés peuvent rater l'occasion de transformer leur assurance s'ils tardent à présenter leur demande.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYÉ

Nom de l'employé _____ N° d'entreprise _____ N° de certificat _____

Date de la perte de protection _____

Perte de protection attribuable à : l'expiration la réduction à l'âge de 65 ans L'entreprise quitte le Régime des chambres de commerce.

*Je comprends que si la transformation est demandée à la suite de l'expiration des garanties de l'entreprise, je dois avoir été assuré pendant au moins cinq ans pour être admissible à la transformation.

Les renseignements sur la transformation doivent être envoyés chez : l'employé et le conseiller le conseiller seulement l'entreprise et le conseiller

Les renseignements sur la transformation doivent être envoyés : Adresse électronique _____

Veuillez nous indiquer un numéro de téléphone que nous pouvons utiliser le jour pour communiquer avec vous si nous avons des questions. (_____) _____

Je comprends que ma demande de transformation dûment remplie et ma première prime doivent parvenir au Régime des chambres de commerce dans les 31 jours suivant la date d'expiration de cette protection aux termes de mon régime d'assurance collective. Le Régime des chambres de commerce fera parvenir les documents à Desjardins Sécurité financière en mon nom pour l'établissement de ma police.

Signature de l'employé _____ Date _____

Nous vous prions de retourner ce formulaire dûment rempli et signé à notre bureau.

Régime d'assurance collective des chambres de commerce^{MC}

1051, rue King Edward

Winnipeg (Manitoba) R3H 0R4

Courriel : chambers@johnstongroup.ca